

A. Un potentiel inexploité : La pauvreté et les personnes handicapées

Bien que nous ayons buté sur de nombreux paradoxes au cours de nos audiences sur l'intégration économique, aucun ne s'est avéré plus intraitable que le cercle vicieux pauvreté-invalidité. M. Adrian Battcock a exposé le problème sans détour, en faisant observer que :

Le fait est que 80 ou 85 p. 100 de toutes les personnes handicapées au Canada viennent d'un milieu social, économique et culturel où ils ont été privés des outils essentiels pour s'insérer dans la société en général. (Fascicule 29, p. 11).

Les faits parlent d'eux-mêmes. Selon les statistiques dont nous disposons pour 1986, 14,3 p. 100 de la population canadienne sont des personnes handicapées de plus de 15 ans, soit 2 794 000 personnes. Si l'on définit les pauvres comme ceux disposant d'un revenu inférieur à 10 000 \$, les personnes handicapées tendent à être plus nombreuses dans cette situation que leurs compatriotes. Selon les chiffres de 1985, 15,5 p. 100 de tous les Canadiens peuvent être définis comme pauvres, alors que ce chiffre passe à 50 p. 100 même dans une province aussi riche que l'Ontario. Les statistiques indiquent que les femmes handicapées connaissent un taux de pauvreté supérieur à celui des hommes.

La pauvreté des Canadiens atteints d'invalidités est mise en évidence de façon frappante par les chiffres de revenu, englobant les revenus du travail, le rendement des investissements, les pensions privées et les prestations gouvernementales. Soixante-trois pour cent des personnes handicapées touchaient un revenu inférieur à 10 000 \$. En Ontario, le revenu brut des personnes handicapées de 15 à 64 ans était de 46 p. 100 inférieur à celui des Ontariens non handicapés du même âge. Ce revenu aurait été encore plus bas si beaucoup de personnes handicapées n'avaient pas un certain type de revenu de pension. De fait, presque la moitié de la population handicapée en âge de travailler n'avait pas de gains du tout. Plus de 80 p. 100 des femmes handicapées gagnaient 10 000 \$ ou moins, et près de 60 p. 100 disaient ne rien gagner du tout.

Quelles sont les causes de cette pauvreté? Nous considérons qu'elle résulte en grande partie de l'absence d'efforts soutenus et réfléchis visant à encourager les handicapés à entrer dans la population active. Nous en reparlerons dans le prochain chapitre de ce rapport. Nous allons rapidement passer en revue certaines de la myriade d'autres raisons. Des programmes de sécurité du revenu excluent fréquemment les personnes handicapées précisément parce qu'ils n'ont jamais occupé d'emploi rémunéré. Par exemple, les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec sont similaires à l'assurance-chômage en ce qu'elles exigent des antécédents professionnels que les personnes handicapées ne possèdent pas. En outre, les régimes de prestations-invalidité comportent des conditions d'admissibilité qui n'ont guère à voir avec